

Paris, le 14 avril 2020

Information relative à l'organisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2020 (Décret n° 2020-421 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées)

Il est rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires de la société, convoquée pour le lundi 20 avril 2020 à 15h30, se tiendra au siège social de la société situé au 42, avenue de Friedland, 75008 Paris, hors la présence de ses actionnaires, en application de l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées.

Elle sera retransmise en direct et dans son intégralité sur le site www.vivendi.com.

Conformément aux dispositions du Décret n° 2020-421 du 10 avril 2020, les actionnaires ayant déjà demandé une carte d'admission sont informés qu'ils ont la possibilité de voter par correspondance, sous réserve que leur instruction en ce sens parvienne à BNP Paribas Securities Services¹ au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le dimanche 19 avril 2020 à 15 heures, heure de Paris.

Les actionnaires ont également la possibilité de donner pouvoir à un mandataire : les mandats avec indication de mandataire peuvent valablement parvenir à BNP Paribas Securities Services jusqu'au quatrième jour précédant l'Assemblée, soit le jeudi 16 avril 2020, à charge pour le mandataire d'adresser ses instructions par voie électronique à BNP Paribas Securities Services² au plus tard le jeudi 16 avril 2020.

Avertissement Important

Chacun des métiers de Vivendi analyse avec attention les conséquences actuelles et potentielles de l'épidémie de COVID-19 (coronavirus). A ce stade, l'essentiel de l'impact sur les activités de Vivendi reste limité en raison de la nature numérique prépondérante de celles-ci. Cependant, l'épidémie devrait vraisemblablement continuer à avoir un impact de manière globale et il est impossible, à ce jour, de mesurer avec certitude combien de temps et comment cette crise impactera nos activités et nos résultats financiers.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

¹ Par voie électronique paris.bp2s.gis.assemblees@bnpparibas.com ou par voie postale : BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées générales - CTO Assemblées générales - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex

² Les instructions doivent parvenir à l'adresse électronique paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com sous la forme du formulaire en ligne sur le site www.vivendi.com/assemblee-generale

A propos de Vivendi

Vivendi travaille depuis 2014 à la construction d'un groupe européen d'envergure mondiale dans les contenus, les médias et la communication. Dans la création de contenus, le Groupe détient des actifs puissants et complémentaires dans la musique (Universal Music Group), les séries et films (Groupe Canal+), l'édition (Editis) et les jeux vidéo (Gameloft), qui sont les contenus de divertissement les plus consommés dans le monde.

Dans la distribution, Vivendi a acquis et repositionné Dailymotion pour doter ses contenus d'une nouvelle vitrine numérique. Le Groupe s'est également rapproché de plusieurs opérateurs télécoms et plateformes afin d'élargir au maximum ses réseaux de distribution. Dans la communication, Havas dispose d'une expertise créative unique dans la valorisation des contenus gratuits et dans les formats courts, de plus en plus utilisés sur mobile. Par ailleurs, dans le spectacle vivant, la valorisation de franchises et la billetterie, Vivendi explore de nouvelles activités complémentaires de ses métiers, fédérées sous Vivendi Village. Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré et créant ainsi plus de valeur.

www.vivendi.com